



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Trente-deuxième session

En ligne, 8, 9, 11, 12, 15 et 17 février 2021

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Répartition des Compétences  
entre l'Union Européenne et ses États membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur  
de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour  Compétence États membres. Vote États membres. <sup>1</sup>	CX/GP 21/32/1
2	Questions soumises au Comité  Compétence partagée. Vote États membres.	CX/GP 21/32/2
3	Informations sur les activités de la FAO et de l'OMS intéressant les travaux du Comité du Codex sur les principes généraux  Compétence partagée. Vote États membres.	CX/GP 21/32/3
4	Orientations sur la procédure à suivre à l'intention des comités travaillant par correspondance  - Observations  Compétence États membres. Vote États membres.	CX/GP 21/32/4  CX/GP 21/32/4 Add. 1
5	Révisions/amendements de textes du Codex  Compétence États membres. Vote États membres.	CX/GP 21/32/5

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

6	<b>Format et structure du Manuel de procédure du Codex</b>  <b>Compétence États membres.</b> <b>Vote États membres.</b>	CX/GP 21/32/6
7	<b>Document de travail sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex</b>  <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote États membres.</b>	CX/GP 21/32/7
8	<b>Document de travail sur le suivi des résultats du Codex dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD)</b>  <b>Compétence États membres.</b> <b>Vote États membres.</b>	CX/GP 21/32/8
9	<b>Autres questions</b>  <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible).</i>	
10	<b>Date et lieu de la prochaine session</b>  <b>Compétence États membres.</b> <b>Vote États membres.</b>	
11	<b>Adoption du Rapport</b>  <b>Compétence États membres.</b> <b>Vote États membres.<sup>2</sup></b>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.